

La circulation en hiver 2022-2023



Conditions de circulation	Comportement du conducteur	Équipement du véhicule
 Normales	ATTENTION Risque de brusques changements de conditions de circulation	PNEUS HIVER conseillés (CHAÎNES À NEIGE dans le coffre)
 Délicates	RALENTIR Le danger et le risque d'accident sont réels	Roulez en PNEUS HIVER (CHAÎNES À NEIGE dans le coffre)
 Difficiles	INFORMEZ-VOUS Équipez votre voiture ou ne partez pas	Roulez avec des roues équipées de CHAÎNES À NEIGE
 Impraticables	NE PARTEZ PAS !	

L'hiver est là, les "bons réflexes" s'imposent !

Où s'informer ?

- www.infRoute04.fr pour les routes départementales
- DirMed (routes nationales) : www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr
- Autoroute A51 : www.vinci-autoroutes.com - tél : 3605 (cout d'un appel local)
- Bison futé : www.bison-fute.gouv.fr
- Météo France : www.meteofrance.com

Département des Alpes de Haute-Provence

2 460 km de routes départementales

À partir du 1^{er} novembre 2021, le décret n° 2020-1264 prévoit l'obligation de détenir dans son véhicule des équipements spéciaux en période hivernale pour les voitures, véhicules utilitaires, autocars, campings-cars comme les poids lourds. Cette obligation s'étend de la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 mars 2022.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, 182 communes sont soumises à cette obligation.

- Communes du département soumises à l'obligation (182)
- Communes du département non-soumises à l'obligation (16)

Les moyens mis en œuvre sont importants mais ne permettent pas d'intervenir partout simultanément, ni de remettre systématiquement les chaussées au "noir". Le Conseil départemental a fixé des priorités d'intervention.

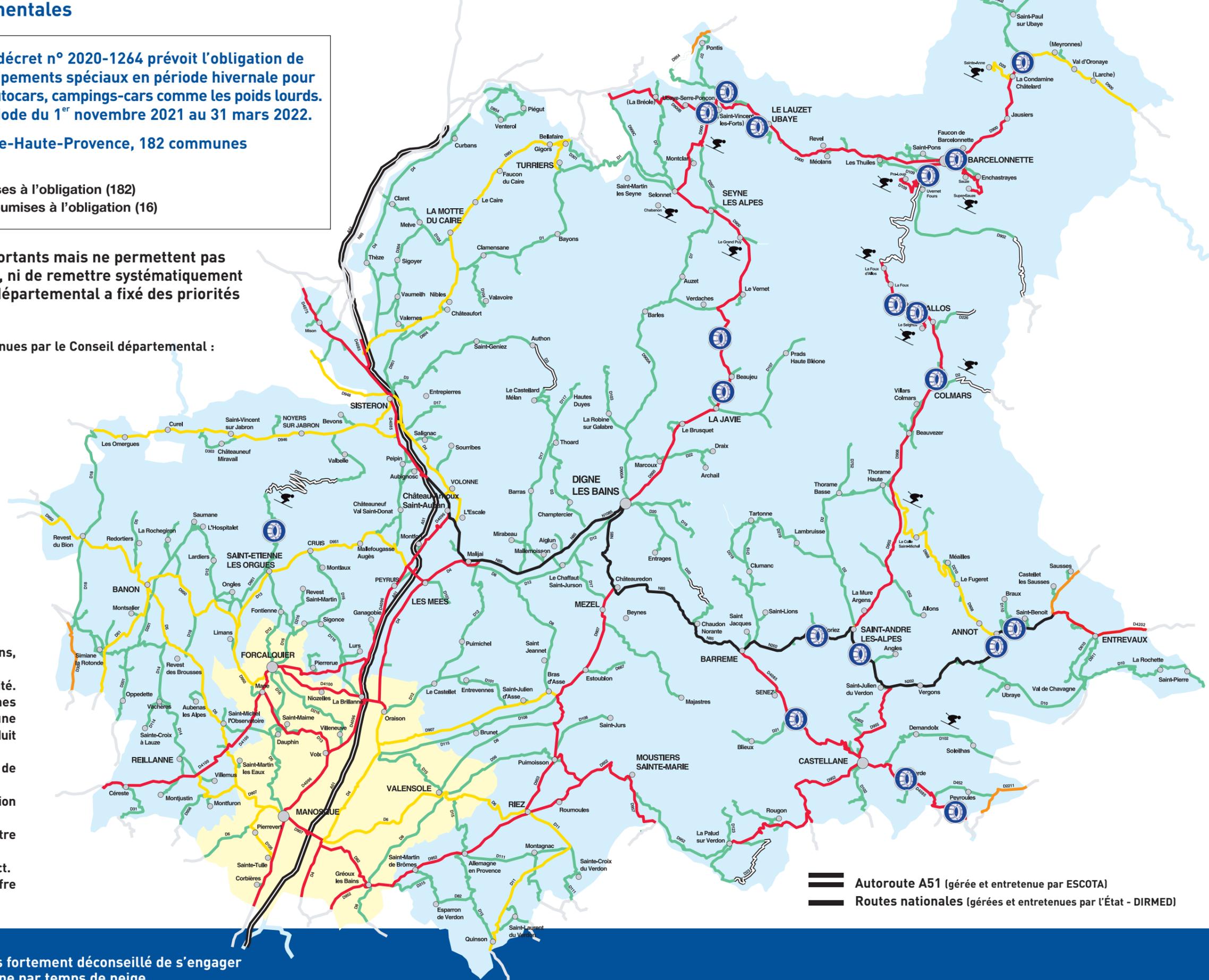
Routes départementales gérées et entretenues par le Conseil départemental :

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3
- fermées l'hiver
- Stations de ski
- Routes déneigées par le Conseil départemental voisin

Le déneigement des voies communales relève de la commune concernée.

Les conseils de sécurité pour circuler en hiver

- Vérifiez l'état de votre véhicule (freins, éclairages, essuie-glaces...).
- Préférez les itinéraires déneigés en priorité.
- Prévoyez un « kit de survie » : de bonnes chaussures, des gants, une pelle à neige, une raclette, des couvertures, de l'antigel, un produit antigivre, une lampe de poche.
- Ne dépassez pas une saieuse en cours de traitement.
- Respectez scrupuleusement la signalisation et les distances de sécurité.
- Soyez vigilant, une route sèche peut être glissante.
- Équipez votre véhicule de 4 pneus contact.
- Prévoyez une paire de chaîne dans le coffre de la voiture et apprenez à les monter.



- Autoroute A51 (gérée et entretenue par ESCOTA)
- Routes nationales (gérées et entretenues par l'État - DIRMED)

Le déneigement n'est pas assuré la nuit. La circulation peut être difficile. Il est très fortement déconseillé de s'engager dans les cols ou sur les routes de montagne par temps de neige.